

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**ARRETE DU MAIRE
TEMPORAIRE**

N° 535

**DEBIT DE BOISSONS – FERMETURE TARDIVE
DEROGATION DE MONSIEUR RANCUREL BRUNO
30, ALLEE ALFRED VIVIEN – 83150 BANDOL
BAR " LES PALMIERS "**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5,
VU l'arrêté préfectoral du 26 Octobre 2016 modifié relatif à la police générale des débits de boissons dans le département du Var,
VU la demande de dérogation à l'heure de fermeture tardive de Monsieur **RANCUREL Bruno**, débit de Boissons " **LES PALMIERS** " sis : **30, Allée Alfred Vivien – 83150 BANDOL (e-mail : carolinerancurel@gmail.com)**,
VU l'avis de Monsieur le Commissaire de Police de SANARY S/MER.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Monsieur **RANCUREL Bruno** est exceptionnellement autorisé à laisser son établissement ouvert jusqu'à **3 heures** du matin aux périodes suivantes :

Tous les jours de la semaine du 30 Juillet 2018 au 30 Septembre 2018.

ARTICLE 2° : Cette autorisation strictement personnelle est délivrée sous réserve qu'aucune modification ou transformation de l'établissement n'intervienne **et ne pourra être renouvelée qu'à partir du 06 Janvier 2019 sur demande écrite du bénéficiaire.**

ARTICLE 3° : Le détenteur de cette autorisation devra se conformer à l'article préfectoral relatif aux nuisances sonores en date du 20 Septembre 2002, sous peine de retrait immédiat de cette autorisation.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai maximum de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 – 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et notifié à l'intéressé.

Fait à Bandol, le **25 JUIL. 2018**Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

509

Réf. : AP/NM.